

# Compte rendu du CSA du 04 Juillet 2023



Étaient présents :

Pour la direction : S. Le Moing, V. Bourquart, S. Rouveron, A. Robert, D. Lefranc, E. Lafont, M. Lassot

Pour l'Alliance du Trèfle : A. de Faucher de la Ligerie, P. Marcel

Philippe MARCEL est nommé secrétaire de séance et les PV des 2 derniers CSA sont approuvés à l'unanimité

## 1) Règlement intérieur

*L'Alliance du Trèfle a tenu à signaler que certains règlements intérieurs locaux s'éloignent du règlement national du CSA ASP.*

La DRH a convenu que les CSA locaux bien qu'indépendants ne doivent pas dépasser la ligne rouge et étudiera les cas qui posent problème lorsque les OS lui remonteront les cas lors des bilatérales.

*La nouvelle configuration des instances de dialogue social a supprimé le CHSCT et transféré ses attributions aux CSA. Seuls les titulaires et suppléants des CSA peuvent être titulaires des formations spécialisées (FS) quand il y en a sur un site ou une direction régionale. Ce qui implique que les suppléants et titulaires qui siègent en FS soient particulièrement au fait des éléments de dialogue tenus en CSA. Ce qui n'est pas toujours possibles lorsque le nombre de représentants est faible. L'Alliance du Trèfle a donc souhaité dans l'intérêt de la qualité des débats et du dialogue social qu'il soit permis aux suppléants d'assister aux CSA nationaux et locaux sans générer des surcoûts aussi bien pour l'ASP que pour les OS. Il faudrait étudier une forme qui permette aux suppléants d'être auditeurs.*

Pour la DRH, il n'y a pas d'opposition de principe à la présence des suppléants en CSA, mais le mode mixte peut être limité par l'absence d'équipement de certaines salles de réunion et pour des questions de sécurité. Le PDG rappelle qu'il ne peut être question d'interdire la participation des suppléant (article 14 du RI).

La DRH a tenu à rappeler que les CSA locaux ont totale vocation à traiter l'aspect FS. Les plans d'action locaux déjà existants seront donc suivis **au niveau local** avec rapport au niveau national. Il faut donc impérativement impliquer l'encadrement local.

*Pour l'Alliance du Trèfle, les décisions votées en CHSCT permettaient d'identifier les responsabilités en cas de non application des décisions prises et étaient opposables dans les différentes juridictions. Cette responsabilité reste valable mais cible encore d'avantage les « managers » locaux qui président les CSA locaux. Il convient donc de leur rappeler.*

Le PDG a affirmé qu'il comptait sur les OS pour faire remonter les problèmes au niveau national.

Une OS a souhaité que les formations pour les membres des Formations Spécialisées Sécurité et condition de travail (F3SCT) soient organisées au niveau MASA et a posé le problème des directions inter-régionales fraîchement créées qui conservent 2 CSA et peuvent donc avoir 2 règlements intérieurs pas toujours compatibles.

Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture  
EFA-CGC – ASP, 2 rue du Maupas, 87040 Limoges Cedex 1  
tél. 06 60 29 24 36  
mél. efa-cgc@asp-public.fr

Syndicat des agents du ministère chargé de l'Agriculture et ses  
Établissements  
CFTC- MAE - 12, rue Henri Rol-Tanguy 93555 Montreuil Cedex  
tél. 06 34 23 84 44  
mél. cftc-mae@asp-public.fr

# Compte rendu du CSA du 04 Juillet 2023



Pour la DRH la mise en place d'un règlement intérieur commun serait l'idéal, mais nécessite malgré tout deux votes séparés même sur un sujet commun aux 2 sites.

*Le RI est adopté à l'unanimité*

## 2) Actualité de l'établissement

### France TRAVAIL :

Le sujet est en phase de préfiguration sans que nous connaissions les bases juridiques. Les dispositifs concernés sont les Contrats Engagement Jeunes (anciennement PACEA). Cela va changer la relation que nous avons avec nos donneurs d'ordre et nos interlocuteurs notamment les missions locales (ML) qui n'ont qu'un statut d'associations (ne sont pas des structures de l'Etat), mais dont les collectivités locales sont parties prenantes.

Il y a un questionnement sur leur futur positionnement et sur les aspects budgétaires.

Le calendrier va être étalé, va prendre du temps, avec un vote au Parlement prévu fin 2023. Le contenu se construira probablement courant 2024, voire 2025.

### Campagne Contrôles 2023/2024 :

De nombreux nouveaux process impactent fortement les services (ASP et DDT). Il faut adopter une stratégie pragmatique en tenant compte :

- de la bande passante en DR et en DDT,
- de ce qui est gérable sur le terrain et du point de vue administratif,
- du respect du calendrier de paiement.

Cela consiste à paramétrer un outil hors ISIS pour les contrôles terrain et obtenir une réduction du nombre de Visites Instruction (VI). On ne fera que ce qui est obligatoire : moins de 1000 (très loin des 5000 prévus au départ). Priorité sur le 3STR et les contrôles sur place.

On commence la campagne à l'heure sur le 3STR et sur les contrôles terrain.

### Questions des OS :

**Les retards dans les saisies ISIS qui devront être rattrapées ?** Oui. Le PDG a affirmé que le problème est le même en DDT. Il existe différentes solutions comme définir des tâches moins complexes qui ne nécessiteront pas de profils pointus comme ingénieurs et consisteraient à de la re-saisie.

**L'Alliance du Trèfle a questionné le PDG sur les difficultés du prestataire (CAPGEMINI) qui bute sur nos expressions de besoins.**

Le PDG a admis avoir des difficultés. Mais affirmé que les responsabilités sont multiples et que certains retards sont évitables.

### Emplois dans le cadre du budget Initial 2024 :

Actuellement mise en place des budgets. L'ASP demande 45 créations de poste en plus des 50 demandées l'an dernier, dont 25 seulement ont été pourvues en 2023.

**Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture**  
**EFA-CGC** – ASP, 2 rue du Maupas, 87040 Limoges Cedex 1  
tél. 06 60 29 24 36  
mél. efa-cgc@asp-public.fr

**Syndicat des agents du ministère chargé de l'Agriculture et ses Établissements**  
**CFTC- MAE** - 12, rue Henri Rol-Tanguy 93555 Montreuil Cedex  
tél. 06 34 23 84 44  
mél. cftc-mae@asp-public.fr

# Compte rendu du CSA du 04 Juillet 2023



Ces postes sont fléchés notamment sur le numérique. En terme d'internalisation, le seuil minimal de ressources internes est de 20%, mais l'objectif est d'atteindre 40%. On n'échappera pas pour autant au recours des prestataires mais en moindre proportion.

## Questions des OS :

**Le mode de recrutement de ses 45 postes supplémentaires : en CDI ou fonctionnaires ? Et les grosses difficultés de recrutement ?** La DRH a affirmé que comme ce sont des postes sous-plafond, les fonctionnaires sont privilégiés, mais le recrutement de CDI est possible. Elle admet qu'il y a un gros problème d'équilibre entre les grilles de rémunération du secteur public et celles du marché. Notre contrôleur budgétaire joue le jeu mais dans la limite des grilles du secteur public.

**L'Alliance du Trèfle s'est interrogée sur le seuil d'internalisation : les 40% sont déterminés par rapport à quoi ?**

Le PDG répond par un exemple concret : si un projet fait 100 jours/hommes on attribue en face 40 j/h en ressources internes !

## 3) Part variable de la rémunération des CDI

La loi de 2019 permet de recruter des CDI sur des postes pérennes. L'ASP est confrontée à un double souci : difficulté de recrutement notamment sur des profils « numériques » et nombre important de départ à la retraite ces deux prochaines années.

Actuellement il y a environ 100 agents en CDI et à compter de 2023 la DRH veut aligner leurs rémunérations sur celles des fonctionnaires. Pour le moment on ne peut agir que sur la part variable et non sur la part fixe. Le numérique est un secteur très concerné Mais il y a des besoins sur d'autres postes, le recours aux CDD ayant ses limites.

A la suite du CSA des informations individuelles pour tous les CDI en cours et des propositions d'avenant des contrats de ceux qui n'ont pas de mention de régime indemnitaire sont prévues.

Il n'y aura pas d'enveloppe par DR mais une enveloppe globale nationale dont la DRH assurera la péréquation à partir des propositions de variabilité remontées des DR.

## Questions des OS :

**L'Alliance du Trèfle s'est interrogée sur le delta important des montants de référence proposés entre catégorie A et B, delta déjà soulevé pour le CIA des fonctionnaires ?**

La DRH admet que les montants des primes des CDD catégorie A est supérieure au CIA des fonctionnaires, mais la rémunération globale (salaire et primes) reste équivalente.

**Les périodes d'essai des CDI s'ils étaient déjà CDD avant ?**

Pour la DRH la période d'essai n'est appliquée que si la fonction est différente de celle occupée précédemment. Si la fonction est exactement la même on n'applique pas la période d'essai.

**La charge de travail supplémentaire pour la DRH concernant la gestion de ces contrats ?** Pour la DRH la charge supplémentaire pour le service de Valérie Desbordes a été prise en compte dans le plan de charge.

# Compte rendu du CSA du 04 Juillet 2023



**La décision indique que les agents en CDI et en mi-temps thérapeutique se voient verser une prime proratisée alors qu'elle est maintenue à 100% pour les fonctionnaires.**

Pour la DRH il s'agit la traduction littérale des textes qui ne peuvent être modifiés.

*L'Alliance du Trèfle a souhaité un groupe de travail sur la gestion des contractuels dans sa globalité et sur les modalités de recrutements face aux difficultés rencontrées.*

La DRH a confirmé qu'il était prévu à l'automne.

*Vote favorable à la décision :*

*3 voix pour (AT et CFDT) / 1 voix contre (CGT) / 1 abstention (FSU)*

## 4) Formations obligatoires au sein de l'établissement

Comme prévu au Code de la Fonction Publique des formations sont obligatoires et l'objectif de la DRH est de suivre et de faire un 1 bilan de ce suivi. Il s'agit :

- des formations dédiées aux valeurs de la République (laïcité, non-discrimination, etc.),
- d'une présentation des règles du télétravail,
- d'une formation au management pour tout nouvel encadrant.

Questions des OS :

**Le catalogue sera-t-il enrichi dès 2023 ?** Ouverture de la plateforme MENTOR, très riche en terme de formations, transverse à toute la Fonction Publique. Une présentation est prévue.

**Qui est concerné par ce socle de formations ?** Tout le monde, y compris CDD et CDI. Il y aura une coordination au niveau de la DRH car la politique de marché est différente selon certaines régions (exemple à La Réunion). D'ici la rentrée nous serons sur un seul prestataire.

**Quid des agents qui ne les suivent pas ?** Convocation par le DR et éventuellement sanction de 1<sup>er</sup> niveau (avertissement).

*Vote favorable unanime*

## 5) Elections des représentants au sein des conseils médicaux

Les conseils médicaux résultent de la « fusion » des commissions de réforme et des commissions médicales. Deux scrutins sont prévus :

- Un scrutin pour la désignation des représentants du personnel appelés à siéger au conseil médical ministériel, compétent pour connaître des dossiers des agents du siège (Limoges – Montreuil) ;
- Un scrutin pour la désignation des représentants du personnel appelés à siéger dans les différents conseils médicaux départementaux, compétents pour connaître des dossiers des agents des directions (inter)-régionales. Il n'y a pas de lien géographique d'un représentant départemental à un département.

**Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture**  
**EFA-CGC** – ASP, 2 rue du Maupas, 87040 Limoges Cedex 1  
tél. 06 60 29 24 36  
mél. efa-cgc@asp-public.fr

**Syndicat des agents du ministère chargé de l'Agriculture et ses**  
**Établissements**  
**CFTC- MAE** - 12, rue Henri Rol-Tanguy 93555 Montreuil Cedex  
tél. 06 34 23 84 44  
mél. cftc-mae@asp-public.fr

# Compte rendu du CSA du 04 Juillet 2023



Les membres du CSA ASP ne votent que pour les représentants aux conseils médicaux de l'ASP et pour désigner ceux qui siègeront au niveau ministériel, en plus des représentants élus sur le scrutin du MASA.

*Votes :*

*Sont élus au conseil médical ministériel :*

*Delage Patrick, Merchancano Jaïro, Popa Catalin, Schmidt Franck, Teil Carine*

*Sont élus au conseil médical départemental :*

*Brossard Muriel, Cayssials Franck, Dal Céline, Delort Nadine, Dimprie Annabelle, Dubois Philippe, Ducourthial Constance, Irlepenne Véronique, Jamier Véronique, Kaluzny-Guet Valérie, Mourguet Florence, Narain Sandrine, Nicolas Lauranne, Popa Catalin, Schmidt Franck*

## 6) Protection sociale complémentaire

Le chantier est conduit au niveau ministériel et interministériel. L'ASP est incluse dans le périmètre de l'accord.

L'adhésion à la mutuelle choisie par le MASA sera obligatoire pour tous les agents dès le 01/01/2025. Une adhésion obligatoire à la prévoyance est prévue en 2027 ou 2028.

L'ASP prendra en charge 50% du montant de l'option de base correspondant à un panier de soins déterminé au niveau interministériel (le MASA ne peut le modifier).

Questions des OS :

**Un questionnaire de santé est-il obligatoire ?** Non

**Connait-on le nom de la mutuelle choisie :** non, actuellement l'appel d'offre n'est pas encore lancé.

## 7) Rapport social unique

Rapport présenté par S. Rouveron.

Les principales tendances sont :

- Légère diminution des effectifs
- Diminution d'agents sous statut unifié
- Augmentation significative des CDI
- Répartition H/F quasi constante (63% F et 37% H)
- Moyenne âge 48 ans (départ en retraite + tardif)
- Augmentation des effectifs au siège à Limoges, baisse à Montreuil
- Diminution des effectifs en DR (hors DR fusionnées en DIR)
- Handicap : taux d'emploi direct + 7,70% = gros travail du volet TH par la DRH

**Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture**  
**EFA-CGC** – ASP, 2 rue du Maupas, 87040 Limoges Cedex 1  
**tél.** 06 60 29 24 36  
**mél.** efa-cgc@asp-public.fr

**Syndicat des agents du ministère chargé de l'Agriculture et ses Établissements**  
**CFTC- MAE** - 12, rue Henri Rol-Tanguy 93555 Montreuil Cedex  
**tél.** 06 34 23 84 44  
**mél.** cftc-mae@asp-public.fr

# Compte rendu du CSA du 04 Juillet 2023



- Augmentation des réussites aux Examens Pro (37 réussites)
- Hausse de l'absentéisme pour raison de santé
- Nette diminution des heures supplémentaires et des astreintes

*L'Alliance du Trèfle a demandé le nombre exact d'agents en statut unifié, MAD compris, à l'ASP ? 31 à l'automne prochain.*

## 8) Bilan télétravail

Retour à une situation normale par rapport à 2021, hormis les 2 premiers mois de l'année (conflits sociaux, difficultés de déplacements). Le nombre de jours flottants augmente dans la pratique mais les jours fixes restent les plus courants. La proportion de jours flottants est très variable selon les DR (Occitanie et ARA sont à la traîne).

A compter du 01/01/2023, le forfait télétravail sera porté à 2,88 €/jour soit 253,44 €/an.

La DRH envisage de reprendre à la rentrée le GT sur le droit à la déconnexion.

*L'Alliance du trèfle a regretté l'absence de représentants des directions régionales au sein du CSA. La présence et l'apport d'expérience était, nous semble-t-il, utile à la compréhension de certaines difficultés. Cela permettait aussi de prolonger les échanges localement avec ceux des « managers » locaux qui s'appropriaient nos remarques avec la volonté de poursuivre un dialogue constructif.*

Le PDG ne voit pas d'objection à reprendre cette habitude, mise entre parenthèse depuis le Covid.

**Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture**  
**EFA-CGC** – ASP, 2 rue du Maupas, 87040 Limoges Cedex 1  
**tél.** 06 60 29 24 36  
**mél.** efa-cgc@asp-public.fr

**Syndicat des agents du ministère chargé de l'Agriculture et ses**  
**Établissements**  
**CFTC- MAE** - 12, rue Henri Rol-Tanguy 93555 Montreuil Cedex  
**tél.** 06 34 23 84 44  
**mél.** cftc-mae@asp-public.fr